



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/10/156

Finances locales – fonds de concours

Séance du 20 octobre 2025
Date de convocation : 14 octobre 2025
Membres en exercice : 33
23 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Demande de fonds de concours de la Communauté de Communes de Petite Camargue concernant divers travaux d'aménagement et de réhabilitation d'infrastructures

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE

Absents ayant donné procuration :

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT
Francine CHALMETON a donné procuration à Christiane ESPUCHE
Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL
Daniel SALMERON a donné procuration à Bruno JOUANNE
Chantal LAIR-LACHAPPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD
Michel MATIVAL a donné procuration à Florinda RACE
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Rodolphe RUBIO
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Benjamin ROUVIERE a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND) **et 8 contre** (René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/10/156

RAPPORTEUR : Annick CHOPARD, adjointe

EXPOSE : Dans le cadre de l'attribution du Fonds de concours au bénéfice des communes membres de la Communauté de Communes de Petite Camargue, la présente demande de financement a pour objet de soutenir la Commune de Vauvert dans ses divers travaux d'aménagement et de réhabilitation d'infrastructures.

Dans un premier temps, la commune a souhaité mettre en œuvre un grand « plan voirie » qui se poursuit durant l'année 2025 afin de réhabiliter toutes les voies détériorées de la commune. L'objectif est d'améliorer le quotidien des habitants du territoire en reprenant les voiries en fonction de leur état de détérioration. Pour définir les priorités, le plan se base sur un diagnostic de la structure et du revêtement de l'ensemble des voies communales réalisé par un BET spécialisé. Les voiries reprises sont des axes stratégiques et passants, tel que le Chemin du Moulin de l'Aure, ou encore le croisement Vieux de St Gilles. Ces voies sont empruntées tous les jours par des centaines de véhicules, elles donnent également une image du territoire, et de l'entretien qui est réalisé sur le territoire. La reprise de ces voies apporte une plus-value sur le territoire en termes de circulation des usagers.

A ce projet, s'ajoute la mise en place de climatiseurs au sein des écoles de la commune. En effet, jusqu'à ce jour, les écoles ne bénéficiaient pas toutes de système de refroidissement de l'air, alors que les températures estivales débutent de plus en plus tôt dans l'année, et sont de plus en plus fortes. Les enfants ainsi que les professionnels de l'éducation ne pouvaient rester dans cette situation et il devenait primordial d'installer des climatisations dans les classes des écoles. L'objectif, une nouvelle fois, étant de permettre l'amélioration du cadre de vie des usagers, et surtout de l'environnement d'enseignement pour les enfants.

Enfin, le projet de réhabilitation du Jardin de la Mairie a eu pour objet de créer un îlot de fraîcheur au centre-ville. En effet, le jardin nécessitait une requalification tant au niveau de la végétalisation que de la fontaine et de tout le réseau d'arrosage. Les usages n'étaient pas clairement définis, et ne permettaient pas de créer une harmonie avec le bâtiment de la Mairie, patrimoine reconnu du territoire. Le projet a permis de redéfinir ces usages, de créer une réelle empreinte de verdure au sein du centre-ville, de créer également des zones d'ombres plus denses, ainsi que des zones de repos notamment pour les personnes à mobilité réduite. La réalisation a consisté également à rendre moins fuyard et optimiser le réseau d'arrosage, et de pouvoir ainsi diminuer la consommation d'eau et de mieux gérer. L'apport d'essences méditerranéennes au sein du jardin permet aussi de limiter les consommations en eau, car habituées à la chaleur et résistantes à celle-ci.

Le coût total des opérations est de 594 518,62 € H.T. Lors du Conseil communautaire du 26 juin 2025, il a été approuvé la somme de 289 953 € pour la commune de Vauvert, soit 48,77 % de la somme globale. Ainsi, conformément au plan de financement fourni en pièce jointe, la commune demande une aide à hauteur de 289 953 €.

Dans ce cadre, il y a eu lieu de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Petite Camargue au titre du fonds de concours de l'exercice 2025.

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- De déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Petite Camargue pour divers travaux d'aménagement et de réhabilitation d'infrastructures tels que décrits ci-dessus

Suite délibération n° 2025/10/156

- D'autoriser le Maire, à signer tous les documents y afférents.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Benjamin ROUVIERE



Le maire,

Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le 05/11/2025



ID : 030-213003411-20251020-DE202510_0156-DE